

6. CHNP – Ettelbrück – Bâtiment administratif (11) – Mise en conformité et modernisation - LSt2/APS
7. CHEM – Esch, Niederkorn et Dudelange - Modernisation – Réseau Wi-Fi LSt3/APD
8. CHL – Sites Belair et Eich – Modernisation – Réseau Wi-Fi LSt3/APD
9. CHEM – Niederkorn – Modernisation - Toiture
10. Divers

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé en rajoutant deux points sous 10. Divers :

- Demande d'information concernant un projet relatif à une antenne du service d'imagerie médicale du CHEM à Mondorf-les-Bains (demande de la part du directeur général du CHEM)
- Mandats/nominations des membres de la CPH (demande de la part du président)

2. Approbation du rapport de la réunion du 08 décembre 2023

Le compte rendu est approuvé en tenant compte des remarques formulées de la part des représentants de la CNS et de la FHL.

Il est retenu que tous les représentants de la FHL interviennent au nom de la FHL sauf pendant la présentation de projets présentés par l'établissement hospitalier dont ils sont le directeur général.

3. Avis sur les demandes de prorogation de l'autorisation d'exploitation au 1.1.24 – Centres hospitaliers : CHdN, CHEM, CHL, HRS

Sur proposition de la FHL le texte suivant est rajouté à la fin du paragraphe 1 :

« Les représentants de la FHL, du CSCPS et de l'AMMD regrettent que le cadre légal en place ne permette pas une flexibilité suffisante aux hôpitaux aigus afin de pouvoir réagir aux fluctuations d'activité constatées et en rapport avec la croissance de la population à prendre en charge.

Dans le futur une prise en compte par le législateur des besoins spécifiques déclarés par les directions hospitalières devrait permettre de faire les adaptations nécessaires adéquates sans devoir suivre des procédures complexes chronophages sans plus-value évidentes et reconnaître ainsi les compétences propres des gestionnaires d'hôpitaux. »

Les représentants de l'AMMD et du CSCPS se rallient à cette proposition de la FHL.

Le projet d'avis modifié est approuvé par la CPH.

4. CHNP – Ettelbrück – Nouvelle construction - Nei Rehaklinik – LSt1

Le CHNP présente le projet Nei Rehaklinik. Il s'agit d'un dossier d'intention modifié suite à des problèmes de transposition du dossier d'intention présenté en 2021, notamment en ce qui concerne la modernisation du bâtiment Building.

Dr Ritzen souligne l'importance de ce projet pour le CHNP. L'intention est d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients.

Un dossier d'intention avait été présenté en 2021 et une autorisation pour la phase LSt1 avait été émise concernant les bâtiments 81 à 83, 84, 20, 13, 24 et 31. Au cours de l'année 2022 une analyse plus approfondie sur l'état du bâtiment 20 (Building) ainsi qu'une évaluation des besoins de lits et de l'organisation des unités de soins ont été menés. Cette analyse a abouti en 2023 dans l'élaboration d'un nouveau dossier d'intention. Ce nouveau dossier d'intention prévoit un nouveau phasage du projet Nei Rehaklinik en plusieurs phases :

- Nei Rehaklinik I (prioritaire) : rénovation des Maisons Gillet et Risto (jusqu'en 2026) et construction des bâtiments 81-83 (jusqu'en 2030), 84 (jusqu'en 2032), 13 (Edmond Dune) et 24 (Lannenhaff) (jusqu'en 2030) ainsi que
- Nei Rehaklinik II avec la construction d'un nouveau bâtiment 85 et une transformation de la Villa Via (jusqu'en 2035).

Le CHNP demande au Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale l'autorisation de continuer la planification du projet Nei Rehaklinik en phase APS avec modification de la répartition des services et un phasage échelonné. Le projet global sera réalisé en trois phases. Le timing du projet tel que prévu initialement restera globalement inchangé malgré le phasage.

Des précisions sont donnés sur la répartition des unités de soins et des lits sur les différents bâtiments. Certaines unités de soins seront transférées dans les nouveaux bâtiments de façon intérimaire pour la durée de la nouvelle construction du bâtiment 85.

Le programme spatial et fonctionnel n'a pas été changé significativement. Selon les estimations le coût total pour la nouvelle construction du bâtiment Building sera moins élevé que pour la modernisation du bâtiment existant. Le timing des différentes étapes a été adapté afin de terminer les travaux dans les Maisons Risto et Gillet avant d'entamer la construction des nouveaux bâtiments 81 - 83. Le CHNP propose de faire une planification séparée en APD pour les hôpitaux de jour à réaliser dans les Maisons Risto et Gillet. L'APS pour les autres bâtiments du projet Nei Rehaklinik I sera prêt pour juillet 2024.

Le consultant allemand ARCHIMEDA présente son analyse du dossier d'intention Nei Rehaklinik I et II. Alors que le dossier d'intention Rehaklinik II sera introduit en 2025 il est d'avis que le dossier global tel qu'il est actuellement présenté est mieux que le projet initial. Le nouveau projet a été analysé en détail notamment en ce qui concerne la rocade concernant les différentes fonctionnalités. Le projet est ambitieux mais très bien conçu. L'avantage d'une nouvelle construction du bâtiment Building par rapport à la modernisation d'une construction permet de créer des structures et des surfaces plus efficaces. La nouvelle planification permet d'optimiser la prise en charge des patients ambulatoire ou stationnaire en fonction du degré de leur maladie. Le projet de modernisation des constructions existantes Maisons Gillet et Risto est très réussi. Le consultant conclut que la prise en charge et les flux de patients sont exemplaires.

Concernant l'évolution des surfaces par rapport au projet initial, les modifications majeures sont les suivantes : le bâtiment 81 sera une sorte de socle pour les bâtiments 82 et 83. Alors que le bâtiment 83

augmente en surface, le bâtiment 84 (orangerie) sera plus petit et la surface de la Maison Gillet s'ajoute au projet. En tout, la surface totale du projet sera presque identique.

En ce qui concerne le bâtiment 85, les surfaces de circulation (NUF -5,1% et BGF - 38%) pourront être réduites substantiellement mais les surfaces seront utilisées de façon plus efficiente.

Les changements du projet par rapport au projet initial de 2021 entraînent une modification des coûts, notamment en ce qui concerne la nouvelle construction du Building en remplacement de la modernisation. En somme, le consultant a pu constater une amélioration de la fonctionnalité et le maintien de la surface utilisable pour un moindre coût.

Le projet prévoit une réserve pour coûts imprévus de 10%, ce qui est suffisant vu que les bâtiments ne seront pas pourvus d'équipements techniques coûteux. Une estimation détaillée des coûts pour le nouveau bâtiment 85 est prévue pour printemps 2024 lors de la présentation du dossier APS.

En ce qui concerne le planning, la réalisation des projets phase 1 est prévue entre 2027 et 2032, la phase 2 entre 2033 à 2035. Les Maison Gillet et Risto seront modernisées en 2025/2026.

Le Commissaire du Gouvernement explique que la CPH est demandée de rendre un avis parce que le dossier d'intention a été adapté par rapport à 2021 en raison de la démolition du bâtiment Building et que le coût global du projet sera revalidé. Le nouveau dossier d'intention sera présenté en Conseil de Gouvernement début 2024.

Les avis OPL et TGA rendus par la DiSa sont favorables et se rallient aux avis des experts externes.

Un avis favorable sera préparé pour la prochaine séance.

5. CHNP – Ettelbrück – Nouvelle construction – Construction modulaire pour restauration et surfaces de bureau – LSt2/APS

Monsieur Gansen, directeur administratif et financier du CHNP, présente le projet. La construction modulaire est une mesure transitoire qui servira pour abriter au rez-de-chaussée une cuisine et un restaurant pour le personnel du CHNP et accueillera l'administration du CHNP pendant la durée du projet de modernisation du Bâtiment 11. Plus tard cette construction pourra servir de surface thérapeutique.

Madame Bah-Hormisch donne des détails sur le projet. La construction sera placée à côté du bâtiment Building et n'interférera pas avec le projet Nei Rehaklinik I. Comme la construction se trouve dans une zone à risque d'inondation un système de surélévation est requis. Il s'agit d'une construction modulaire à trois étages. En ce qui concerne les surfaces administratives, des bureaux et des salles de réunion sont prévus. En cas de besoin de surface supplémentaire il existe la possibilité de créer des bureaux en espace ouvert. Lors de la modernisation du Bâtiment 11, celui devra être complètement libéré.

Le coût total pour la réalisation de la construction modulaire s'élève à 9,3 millions. La procédure de soumission est prévue pour printemps 2024. Les modules seront fabriqués sur mesure.

Le consultant ARCHIMEDA présente les résultats de son analyse du projet. Il conclut qu'il s'agit d'une solution intérimaire sans alternative. L'avis DiSa se rallie à l'avis de l'expert externe.

Un avis favorable sera préparé pour la prochaine séance.

6. CHNP – Ettelbrück – Bâtiment administratif (11) – Mise en conformité et modernisation - LSt2/APS

Monsieur Engel du bureau d'architectes BENG présente le projet de modernisation du Bâtiment 11. Ce bâtiment date des années 1930. La construction est dans un bon état mais une modernisation technique (électricité, ventilation, chauffage et énergétique) est indispensable. La modernisation permettra de disposer de 40% de surface supplémentaire sans agrandir le bâtiment. Le nombre de postes de travail augmentera de 34 postes à 95 en total. Le bâtiment sera équipé d'un nouvel ascenseur, l'acoustique sera améliorée et le revêtement des sols sera échangé. Plusieurs salles de réunion seront aménagées dans l'ancienne chapelle. Le coût total du projet s'élève à 16 millions, une réserve de 10% comprise. Afin de pouvoir réaliser les travaux le bâtiment doit être complètement vide.

Le consultant ARCHIMEDA fournira une analyse détaillée du projet en janvier 2024. Le bâtiment 11 est un bâtiment classé sur l'inventaire nationale. Une nouvelle construction aurait été moins coûteuse que la modernisation d'un ancien bâtiment car les travaux de modernisation sont très complexes.

Le président propose de revenir sur ce projet avec l'avis des experts au plus tard en février 2024. Il remercie le CHNP pour la présentation de ses projets.

7. CHEM – Esch, Niederkorn et Dudelange - Modernisation – Réseau Wi-Fi LSt3/APD

M. Cardao du CHEM présente le projet. Le réseau Wi-Fi sur tous les sites du CHEM est devenu obsolète. Un consultant a évalué l'infrastructure et a constaté que l'infrastructure en place est end of life et end of service. Le système d'authentification WPA2 n'est plus sécurisé et une mise à jour au nouveau standard WPA3 n'est pas possible. Le projet présenté comprend le Wi-Fi dans les salles de réunions, les locaux techniques et les chambres patients. Le consultant allemand Com Consult a été engagé pour la conception du nouveau réseau WIFI.

Le projet de modernisation respecte les dispositions concernant les infrastructures critiques. Le coût total du projet s'élève à 3.363.000 € et comprend les transformations architecturale, électrique, et technologique ainsi que la climatisation et les logiciels. L'attribution du marché se fera par une soumission européenne sur base de deux bordereaux (équipements actifs et matériel passif).

Un représentant du MSSS explique que le ministère a fait recours à un consultant externe qui a avisé favorablement le projet. L'adaptation est également requise en fonction de la norme EU - DSGVO. La demande du CHEM est justifiée car l'installation en place a 10 ans. Selon le rapport un poste de maintenance est compris dans l'estimation des coûts alors que ceci n'est pas éligible à un subventionnement et ce montant a été déduit.

Un autre représentant du MSSS évoque que le projet est éligible pour une subvention par le fonds hospitalier à hauteur de 80%, conformément à l'article 8.1. de la loi modifiée du 8 mars 2018.

Un représentant du CSCPS demande si le CHEM a prévu une réserve. Le représentant du MSSS remarque que le consultant recommande de prévoir une réserve de 160.000 €.

Un avis favorable sera préparé pour la prochaine séance.

8. CHL – Sites Belair et Eich – Modernisation – Réseau Wi-Fi LSt3/APD

Monsieur Kohns du CHL présente le projet de modernisation. En tant qu'hôpital aigu le CHL a l'obligation de se conformer aux exigences légales sur l'infrastructure critique et les opérateurs de service essentiels (OSE). Par ailleurs le CHL doit adapter le niveau de sécurité de son réseau par rapport à la situation de 2019. Le réseau en place n'est plus conforme aux normes. La nouvelle architecture Cisco permet la segmentation du réseau en micro-réseaux. Le CHL a reçu en 2019 deux offres de la POST et de Telindus. L'offre de Telindus a finalement été retenue. La phase 1 des travaux a été achevée en juin 2020 et la phase 2 en 2023. Il reste encore quelques travaux à réaliser pendant le premier semestre de 2024. Le CHL a présenté une demande pour le subventionnement de cette deuxième partie du projet dont le coût total sera de 1.997.395 € TTC.

Un représentant du MSSS informe qu'il s'agit d'un projet semblable à celui du CHEM. Alors que le renouvellement du réseau filaire a dû se faire déjà en 2019, le réseau Wi-Fi est également en fin de vie. Le montant de presque 2 millions d'euros pour tous les composants actifs du réseau est presque identique à celui du projet présenté par le CHEM. Le MSSS a fait recours à un consultant externe qui a avisé favorablement le dossier. L'adaptation est également requise en fonction de la norme EU - DSGVO.

Un représentant de l'AMMD demande s'il ne serait pas plus avantageux de faire un appel d'offre national pour tous les hôpitaux pour cette mise en conformité. Le Commissaire du Gouvernement explique que la modernisation du réseau fixe et mobile ne se fait pas toujours en même temps et dans la même configuration technique dans les différents établissements. En raison de la variabilité des demandes il n'est pas facile de les combiner. Selon le représentant du MSSS il ne serait par ailleurs pas recommandable d'un point de vue sécurité de disposer d'une même solution dans tous les hôpitaux.

Un autre représentant du MSSS informe la CPH que le projet est éligible pour un subventionnement de 80% par le fonds hospitalier sur base de l'article 8.1. de la loi modifiée du 8 mars 2018 et du dépassement de la durée de vie de l'équipement existant de plus de 10 ans.

Un avis favorable sera préparé pour la prochaine séance.

9. CHEM – Niederkorn – Modernisation - Toiture

Le CHEM présente sa demande d'autorisation pour la modernisation de la toiture du bâtiment à Niederkorn. Le bâtiment date de 1980 et il n'avait pas été prévu de remplacer la toiture en attendant le déménagement vers le Sudspidol. Alors que ce projet prend du retard il est constaté depuis quelques temps il y a des intrusions les eaux de pluie par la toiture. Le toit a une surface totale d'environ 600 m² et il n'est plus possible de se limiter à de petites réparations ponctuelles. Le projet prévoit l'assainissement statique et énergétique du toit afin de prolonger la durée de vie du bâtiment d'une dizaine d'années. L'aménagement du chantier se fera à l'aide d'une grue. La sécurité des patients et du personnel et l'accès au bâtiment sera garanti à tout moment. Des mesures seront prises pour limiter les nuisances sonores. Le chantier sera sécurisé par l'installation d'une balustrade et le toit est protégé en cas de fortes pluies et d'orages. Les travaux sont prévus entre mars et novembre 2024. Après la modernisation de la toiture il

est prévu d'installer un parafoudre. Le coût total du projet s'élève à 1,4 millions, réserves inclus. Sur base de l'avis de la Commission des Soumissions les travaux seront attribués au fournisseur ayant déjà réalisé des travaux antérieurement.

Le CHEM est en train d'analyser la possibilité d'installation de panneaux photovoltaïques. Selon Monsieur Cardao le CHEM n'est pas éligible pour le subventionnement une telle installation par le Ministère de l'Environnement en raison de son statut, ce qui est très regrettable.

Un représentant du MSSS explique que la demande de modernisation lui semble justifiée. Le budget prévoit une réserve pour imprévus, ce qui est recommandé en attendant le résultat de l'analyse concernant les polluants éventuels. Le MSSS donne un avis favorable au projet.

Un autre représentant du MSSS remarque que le parafoudre prévu lors d'une mise en conformité en 2015 n'a pas encore été réalisé en attendant la modernisation de la toiture. Il explique qu'en cas d'une installation de panneaux photovoltaïques produisant de l'électricité et générant des recettes, cette installation est à considérer comme partie D et n'est pas éligible au subventionnement par le fonds hospitalier selon les conventions actuelles.

Un représentant du CHEM remarque qu'il existe éventuellement des subsides pour l'autoconsommation. Dans ce cas on pourrait prioriser l'autoconsommation et éviter une alimentation du réseau.

Le président souligne qu'il encourage toute démarche du CHEM d'investir dans les énergies renouvelables.

Le Commissaire du Gouvernement remarque que les 620.000 euros pour l'installation photovoltaïque ne sont pas compris dans le budget demandé de 1,4 millions prévu pour la modernisation de la toiture. Il propose d'aviser favorablement cette demande et de discuter en 2024 des principes de financement de projets d'installations des panneaux photovoltaïques.

Monsieur Cardao précise que le parafoudre n'est pas inclus dans le coût total du projet de 1,4 millions. Le Commissaire du Gouvernement propose de transférer les crédits prévus en 2015 pour le parafoudre dans le projet de convention actuel pour la modernisation de la toiture afin de pouvoir procéder au décompte de la convention de 2015 et de clôturer cette convention.

Un représentant du CSCPS informe le représentant du CHEM que Creos et/ou Sudstrom proposent une solution de financement pour entreprises. Dans ce cas les frais d'investissement sont supportés par Sudstrom ou Creos et l'entreprise ne bénéficie pas d'un subside étatique. Un représentant du CHEM demande si un hôpital a le droit de conclure une telle convention. Il est d'accord d'analyser les différentes possibilités.

Un avis favorable concernant la demande sera préparé pour la prochaine séance.

10. Divers

- Demande d'information concernant un projet relatif à une antenne du service d'imagerie médicale du CHEM à Mondorf-les-Bains :

Dans un souci de transparence un représentant du CHEM en sa qualité de directeur général informe la CPH que le CHEM est en train d'élaborer un business plan concernant l'ouverture éventuelle d'une

antenne d'imagerie médicale à Mondorf. Il demande s'il est possible de recevoir de la part de l'IGSS des analyses et de statistiques concernant les besoins sanitaires justifiant une telle demande. Le CHEM proposerait l'exploitation de cette antenne en collaboration avec des médecins généralistes et des médecins du Domaine Thermal pour la prise en charge de petites urgences.

Un représentant de la CSCPS demande si la convention entre le Domaine thermal et le CHEM concernant un équipement de radiologie est toujours en vigueur et il propose de la rechercher.

Un représentant du MSSS (IGSS) précise que l'IGSS ne peut fournir ces données que dans le cadre de la planification nationale et dans un contexte officiel, comme cela a été fait pour l'exposé des motifs du projet de loi 8009. Le représentant du CHEM précise que ces données sont indispensables pour l'élaboration d'un business plan pour évaluer si le CHEM peut ouvrir une antenne avec activités connexes. La décentralisation est une approche soutenue par la politique dans le domaine de la santé. Dans ce contexte on devra discuter des modalités de financement de ces équipements comme par exemple d'une IRM.

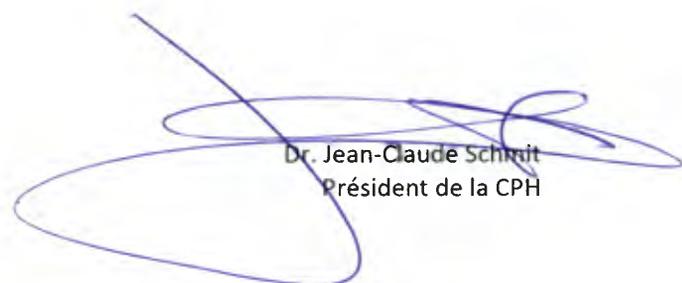
Le Commissaire du Gouvernement est d'accord qu'il faut se donner une approche de mise à disposition de données statistiques concernant les besoins sanitaires. Le MSSS devra mener ces discussions en interne afin de pouvoir faire une proposition à la CPH comment on peut s'organiser.

- Nomination des membres de la CPH :

Le président remarque que les mandats des membres de la CPH viennent à échéance en date du 17 décembre 2023. La procédure de nomination a été entamé par le MSSS. La séance de la CPH prévue pour le 12 janvier 2024 sera éventuellement reportée.

- Fin de mandat de Monsieur Poos :

Le président de la CPH ainsi que tous les membres remercient Monsieur Poos pour son assiduité et son engagement au sein de la CPH pendant de nombreuses années. Monsieur Poos confirme qu'il a assisté avec beaucoup de plaisir aux réunions depuis 1999. Pour le futur il souhaite que les membres se lancent davantage dans des discussions.



Dr. Jean-Claude Schmit
Président de la CPH